

Déclaration commune du Parlement, du Conseil et de la Commission

(2021/C 49/02)

L'Union reste attachée à une approche multilatérale en matière de règlement des différends internationaux, au commerce fondé sur des règles et à la coopération internationale en vue d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies. L'Union coopérera à tous les efforts visant à réformer le mécanisme de règlement des différends de l'OMC qui sont susceptibles de garantir le bon fonctionnement de l'organe d'appel de l'OMC.
